

Conseil Municipal

Le mardi 28 février 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette

MM. BILLON Patrice, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAUULT Romain et REMANJON Patrice.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : M. BOUARD Denis ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie, Mme LECLERC Aurélie ayant délégué pouvoir à Mme FERRIER Marie.

ABSENTS EXCUSES : MM BLAIN Claude, LEBLANC Nicolas et MARTINAT Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme JACQUET Stéphanie.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents. La séance est ouverte et le Maire passe à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 Le Maire clos la séance et quitte la salle. Mme BARDELOT Nicole, 3^{ème} adjoint, chargée des Finances, prend la présidence et ouvre la séance. Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2022 du budget communal et de sa concordance avec le compte de gestion du Receveur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion du Receveur comme suit :

| | | |
|-------------------|------------------------|----------------------|
| Budget communal : | dépenses | 2 027 762,62 € |
| | Recettes | 2 193 984,43 € |
| | <i>Excédent global</i> | 166 221,81 €. |

Mme BARDELOT Nicole clos la séance et le Maire reprend la présidence et ouvre une nouvelle fois la session.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 : Le Conseil Municipal, constatant un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2022 se montant à 491 097,36 €, décide d'affecter une partie de ce dernier soit 270 688,55 à la section d'investissement (déficit d'investissement 2022 soit 324 875,55 – Solde des restes à réaliser soit 54 187,00 €). La différence sera constatée à la section des recettes de fonctionnement (c/ 002) pour un montant de 220 408,81 € (excédent reporté).

BUDGET UNIQUE 2023 : le budget prévisionnel et unique 2023 pour la Commune est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

| | |
|--------------------------|----------------|
| Section Fonctionnement : | 1 407 490,07 € |
| Section Investissement : | 847 654,29 €. |

DECLASSEMENT DE CHEMINS : Le Conseil Municipal accepte le déclassement proposé pour le chemin de Tasnières en domaine privé de la commune.

AFFAIRES DIVERSES : le Conseil Municipal accepte la proposition de convention du Conseil Départemental du cher pour la mise à disposition d'un local d'environ 10 m² au premier étage de la mairie (Accueil Assistante Sociale) à titre gracieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.